

www.cjbb.be

LA CONFÉRENCE

N° 4 • ANNÉE JUDICIAIRE 2008-2009 • MARS-AVRIL 2009

Paraît 5 fois par an – Bureau de dépôt Bruxelles X – n° d'agrément P801284



- DOSSIER: LA CRISE, SES CAUSES ET LES PERSPECTIVES
- FORTIS: QUAND LES POUVOIRS S'EMMÊLENT
- CONFÉRENCE DÉBAT EN DROIT INTERNATIONAL PÉNAL
- COLLOQUE EN DROIT DES SOCIÉTÉS
- TOURNOI DE GOLF
- PRIX LE JEUNE ET JANSON

AGENDA

DES FOURNISSEURS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

LOGICIELS JURISTES



La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM
112 Bd Lambermont • 1030 Bruxelles
Tél. : 02 247 78 10 • Fax : 02 247 78 25
<http://www.avonca.be>
E-mail : avonca@topsystem.be



Logiciels pour avocats

Email : informa@cicero.be
www.cicero.be

Tél. : 0800/91080



Le logiciel pour avocats
qui a le vent en poupe !

www.jurixpress.be • info@jurixpress.be
Tél. : 086 21 43 88 • Fax : 086 36 77 34



a Wolters Kluwer business



Suite logicielle
pour cabinets d'avocats

1983-2008,
25 ans au cœur des
professions juridiques



Etage 20, Bastion tower, Place du Champs de Mars, 5-1050 Bruxelles
02 550 37 98 • www.pyramiq.be • info@pyramiq.be

TRADUCTEURS JURÉS



Toutes langues - délais rapides

Chaussée de Wavre 2041 • 1160 Bruxelles
Tél. : 02 735 55 95 • Fax : 02 733 67 28
E-mail : info@aliaslanguages.be



Chantal Vankeijenbergh Et Serge Lanciers
Traductions jurées ou non
tous domaines - toutes langues

848 Chée d'Alsemberg (Bureau C-5) 1180 Bxl (Globe) :
8h30/18h du lundi au vendredi
Tél. : 02 376 10 98 / 0495 221 229 • Fax : 02 376 94 30
Courriel : chantal.v@chavalan.com - chantal.vkb@skynet.be

PENSION COMPLÉMENTAIRE



Caisse de prévoyance
des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants OFF

Voir annonce page 4

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

DÉTECTIVE

DE CUYPER Brothers

Intelligence économique, preuves, constatations,
enquête, surveillance, filature. Expertise

Affaires nationales & internationales
Agences affiliées dans le monde entier
certifiées par ISIS, WAD, ABI, INTELNET, CII etc..

502 Avenue Louise • 1050 Bruxelles
www.decuyper.net • decuyper@skynet.be
Tél. : +32 (0) 2 649 44 88
Fax : +32 (0) 71 59 50 53

FINANCIAL SERVICES



Tél. : 02 464 630 2
Fax : 02 464 630 9
Mail : desk@privalis.be
www.privalis.be

SERVICE SOCIAL



Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles

Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

TRAITEUR

LES FRERES DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02 736 00 40 • Fax : 02 736 67 00

FOURNITURES DE BUREAU

S.A. ODENDHAL

Tout pour le bureau

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02 512 13 83 • Fax : 02 511 42 93
E-mail : odendhal@skynet.be

DESTRUCTION D'ARCHIVES



Destruction and Recycling in Total Security

Destruction d'archives aux normes Din 32757-1
Remise de certificat

Tél. : 02 346 44 22
www.mca-recycling.com

GESTION D'ARCHIVES



ARCHIVES
CONSEIL

Notre métier,
chouchouter vos archives

Rue de Theux, 19 • 1040 Bruxelles
Tél. : 02 647 33 01 • Fax : 02 646 28 85
E-mail : archives.conseil@swing.be



A l'heure d'écrire ces quelques lignes, les marchés financiers se portent toujours aussi bien : 6ème jour de baisse consécutive pour le CAC 40, désormais à 2.727,87 points, le BEL 20 ne se porte guère mieux à 1.725,58 points, quant au cours de l'action Fortis, celui-ci navigue aux alentours de 1,11 EUR... Il y a 1 an, le CAC était encore à plus de 5.142 points, le BEL 20 à quelque 3.800 points, quant à l'action Fortis...no comment...

Où cela s'arrêtera-t-il ? Nul ne le sait. Il y a quelques jours, le plan de relance du président Obama de 787 milliards USD a été adopté par le Congrès américain. Sûrement, à l'ouverture des marchés le lendemain, ceux-ci repartiraient à la hausse, dopés par ce stimulus économico-financier ! Las ! Les marchés sont apathiques, et l'on ne sait plus ce qui pourrait réveiller leurs ardeurs masculines... A cet égard, les conclusions et perspectives énoncées par le panel d'experts lors de la conférence-débat organisée par la Conférence du jeune barreau le 18 février dernier, extrêmement instructives sur la crise mondiale des marchés financiers, étaient empreintes d'un optimisme qu'il nous faut bien qualifier de limité. On lira sur ce sujet avec grand intérêt l'article pénétrant du professeur André Bruyneel reproduit dans le présent numéro, lequel nous livre quelques regards attristés sur la crise financière.

Alors, la Bourse, Jean qui pleure ? Pas nécessairement. Il suffit pour s'en convaincre d'avoir « joué » sur la baisse du marché et là, assurément, c'est Jean qui rit ! « Jouer », le mot est lancé. Warrant put, warrant call, turbo long, turbo short, trackers,...autant d'instruments et produits dérivés permettant de gagner beaucoup (ou perdre pas mal) en quelques jours, heures, ou encore minutes. Univers grisant que celui de la finance, où les passions et traits de caractère, parfois louables parfois moins glorieux, se révèlent... « Greed is good » déclare Gordon Gekko dans le « Wall Street » d'Oliver Stone. Ce personnage, de même que ce film datant de 1987 – l'année du Krach – sont d'une actualité brûlante en ces temps incertains pour les marchés et le monde financier de demain. Nous vous le proposons dans le cadre d'un ciné-club le 23 avril prochain.

Au moment d'achever ces quelques lignes, le Dow Jones a encore perdu 250 points, pour atteindre son plus bas niveau depuis 1997...Crisis ? What crisis ?

RUBRIQUES

- 5 Dossier : la crise, ses causes et les perspectives
- 9 Fortis : quand les pouvoirs s'emmêlent

- 12 Interview de magistrat : Francine De Tandt
- 14 Les Echos de la Conférence

- 20 Dans le signataire par René Glossos
- 21 Culture et loisirs

SOMMAIRE

ANNONCES

- 24 Conférence en droit international pénal
- 24 Soirée Mirano
- 25 Colloque en droit des sociétés : « Contrôle, stabilité, et structure de l'actionariat »

- 26 Ciné-club « Wall street » d'Oliver Stone
- 27 Palais littéraire et artistique de Michel Claise
- 27 Formation en analyse financière « L'évaluation des entreprises »

- 28 Tournoi de golf
- 29 Prix Le Jeune et Janson



Nous partageons les mêmes horaires.

Parce que nous savons que les professions juridiques exigent une disponibilité qui s'étend bien au-delà des heures de bureau traditionnelles, nous avons créé pour vous l'ING Privalis Desk, un centre de contact accessible de 8h à 20h, du lundi

PRIVALIS

au vendredi. Ainsi, vous avez en permanence un interlocuteur spécialement formé pour répondre à vos besoins spécifiques. Qu'il s'agisse d'opérations courantes ou plus complexes, un simple coup de fil à votre conseiller Privalis suffit.

Profitez de l'ING Privalis Desk au 02 464 63 02 du lundi au vendredi de 8h à 20h!

LA CRISE, SES CAUSES ET LES PERSPECTIVES

Le 18 février dernier se tenait au Palais une conférence-débat au cours de laquelle plusieurs experts ont évoqué le « monde financier » de demain. Y aura-t-il moins de finance ? Une finance mieux « régulée » ? Une finance moins « libre » ? Une finance plus stable ou au contraire une finance encore plus volatile et imprévisible ?

Durant cette conférence, M. André Bruyneel s'est exprimé sur la crise actuelle. La Conférence a tenu à reproduire le texte de cette intervention : M. Bruyneel nous fournit un certain nombre de causes à la crise financière dans une perspective plus globale permettant de comprendre davantage certaines des raisons qui expliquent les difficultés de Fortis.

REGARDS ATTRISTÉS SUR LA CRISE FINANCIÈRE

ANDRÉ BRUYNEEL

Avocat honoraire
Professeur émérite à l'ULB



« Your God is Money »
(graffiti de 1 m de haut lu il y a
20 ans à Manhattan sur la palissade
d'un chantier de construction).

Il y a quelques années, la Conférence m'avait demandé de présenter à ses fidèles un exposé de tintinologie. Malgré l'envie d'accepter, la surcharge professionnelle ne me l'avait pas permis ; le thème principal était cependant prêt : Milou, le plus subtil, le plus amical, le plus varié et le plus humain des chiens de notre planète. C'est moins agréable, ce soir, de porter des « regards attristés sur la crise financière »...

Ces regards seront axés principalement sur la crise de 2007-2008 et certaines de ses causes ; introductifs au débat d'avenir de ce soir, ils sont le fruit de réflexions faites au fil du temps, dans une perspective moins souvent juridique qu'économique, politique ou de psychologie collective.

1. Quelques repères chronologiques

2007

Les grandes banques belges annoncent, pour l'exercice 2006, des rendements sur fonds propres supérieurs à 22 %... Personne – à commencer par leurs actionnaires – ne semble comprendre que c'est anormal, indécent et intenable.

Le 2 février, communiqué inquiet du groupe bancaire HSBC sur le début de crise des crédits hypothécaires américains.

Le 10 juillet, les deux principales agences de notation Standard & Poor's et Moody's dégradent plusieurs centaines d'émissions d'instruments financiers dérivés liés aux « subprimes ».

La suite de l'année 2007 est étrange : on s'inquiète mais pas trop, on espère, on fait le gros dos ; et la politique de la BCE reste dominée par la crainte de l'inflation.

2008

A partir de février, Londres nationalise la banque Northern Rock et Washington sauve Bear Stearns, AIG en assurances et les géants du crédit hypothécaire Freddie Mac et Fannie Mae.

Le 15 septembre, c'est la faillite de Lehman Brothers, grande banque d'affaires new-yorkaise.

La méfiance triomphe, les marchés et les systèmes interbancaires de liquidités s'affolent.

Deux semaines plus tard commencent les « sagas » du sauvetage de Fortis et de Dexia, après une dégringolade boursière et une crise de liquidité d'une extrême brutalité. On observe aussi KBC et l'étrange affaire Kaupthing.

Le 15 novembre, le G 20 s'engage à jeter les bases d'une réforme structurelle respectant « les principes de l'économie de marché ».

Le 31 décembre, on fait les comptes sur les marchés financiers : en un an, le Dow Jones a perdu 33 %, le Nasdaq 40 % et le BEL 20,53 %. Quant aux méga-fraudes, l'année a commencé par Kerviel à la Société Générale et s'est achevée par Madoff, pour 50 milliards de dollars.

Il y a enfin quelques suicides, de nombreux prophètes du passé et la mise quasiment à zéro du taux de base de la Réserve fédérale ; ici c'est la chute « judiciaire » du gouvernement. Pour parfaire le bonheur des médias, il ne manque plus que la Mafia, une « love affair », des « ballets roses » et un assassinat...

2009

Les 19-21 janvier, l'action KBC perd en bourse 65 % de sa valeur et le Ministre des Finances – habile ou imprudent – annonce la mise à l'étude d'un deuxième plan de sauvetage bancaire ;

LA CRISE, SES CAUSE ET LES PERSPECTIVES

les 22-23, la Région flamande sécurise la KBC, dont le cours remonte de 61 %. Au surplus, on entre dans la dangereuse période de publication des résultats annuels 2008 des sociétés cotées, bancaires ou non ; ING est elle aussi atteinte ; les pertes d'emploi se multiplient.

Le 11 février, assemblée générale (bruxelloise) de Fortis, légitime mais aussi un peu irresponsable et « chinoise ». Approbation du plan Obama par le Congrès américain.

Quel va maintenant être le sort de la crise globale ? Ou bien la tendance négative commencera à s'inverser très tard dans l'année ou en 2010, ou bien l'économie réelle, la consommation et l'emploi resteront durablement contaminés par la crise financière, avec en prime un regain de protectionnisme. Voyez, spécialement ces jours-ci, les sursauts de l'industrie automobile...

2. Que s'est-il passé (synthèse « simpliste ») ?

Le crédit immobilier, depuis le milieu des années 1990, était distribué aux Etats-Unis de manière immodérée et spéculative, qu'il s'agisse de l'assiette hypothécaire, de la quotité empruntable ou de la solvabilité des emprunteurs. Cette approche a été encouragée tant par le Congrès (avec diverses adaptations législatives laxistes) que par la politique monétaire de Monsieur Greenspan.

Ces crédits « subprimes » (nous parlons de plus d'un trillion de dollars US) ont constitué la première base d'un empilage incroyable de produits dérivés (« ABS, CDO's, CDO's de CDO's, RMBS, CDS », etc.) et de « conduits » de plus en plus éloignés des crédits d'origine ; c'est, dans Walt Disney et Dumbo, la pyramide des éléphants juchés sur un gros ballon instable. Ces techniques permettaient aux banques d'échapper aux contraintes réglementaires en matière de fonds propres et d'engranger un volume considérable de commissions. Les titres étaient habituel-

lement vendus de gré à gré à des professionnels (secteur financier ou pas), hors de tout marché réglementé ; les acheteurs venaient notamment des pays émergents, asiatiques en particulier, qui avaient à placer les énormes liquidités provenant des excédents de leur commerce extérieur. Les banques – comme créateurs, placeurs, garants ou acheteurs de ce papier – tombent alors dans leur propre piège : une dilution ou une déformation complète de l'appréciation des risques... alors que l'idée de départ de la titrisation est de permettre une meilleure répartition des risques. Tout cela dans la plus grande opacité et pour des montants invraisemblables (ex. le marché des « credit default swaps » (CDS) représente 60.000 milliards US\$ (rem. : à peu près le montant de la dette publique US, soit 5 ans de PIB US) et rien que pour notre petite KBC, le portefeuille de CDO'S atteint près de 10 milliards €.

Lorsque le marché immobilier US se retourne, la contagion se répand à travers tous ces dérivés « toxiques », cocktails de dérivés ou « dérivés synthétiques », dérivés de dérivés. Le système n'est plus maîtrisé, le château de cartes s'abat comme les « twin towers » le 11 septembre 2001, les métastases s'installent partout.

3. Cause fondamentale et facteurs d'aggravation

La cause fondamentale de la crise est l'idéologie néo-libérale, triomphale depuis la chute de l'empire soviétique et créatrice d'une « pensée unique », d'un « bain psychologique » autour du marché, de l'économisme, de la rentabilité « à deux chiffres », des sociétés cotées et du culte – c'est pourtant un rêve impossible – de l'efficacité et de l'information parfaites (rem. : oubli de la répartition très inégale de l'information !). Cette conquête idéologique n'a pas rencontré de freins suffisants, ni politiques ni académiques ni européens ni autres. Elle traînait pourtant avec elle les inévitables dérives de la cupidité débridée,

de l'argent facile, de l'« économie de casino » et des « hedge funds ». Et autant le triomphe que les dérives ont été superbement servis par la globalisation et, sur le plan des comportements, par une contagion moutonnaire entre les grandes banques, même européennes, pour acheter massivement des produits financiers empoisonnés ; personne ne s'est abstenu, en application de la justification la plus ancienne et la plus sottise qui soit : « les autres le font bien... ».

Ce n'est pas seulement l'ambiance générale et la contagion moutonnaire qui expliquent l'infamie mécanique des dérivés « toxiques ». De nombreux autres facteurs ont joué un rôle très important. Sur le plan technique par exemple, la conception de dérivés toujours plus sophistiqués n'aurait pas été possible sans le développement sans précédent – notamment en France – des mathématiques financières ; de même, leur gestion et leur commercialisation de par le monde auraient été impossibles sans un puissant appui informatique et télématique (les « TIC »), encore indisponible dix ans plus tôt. Sur le plan de l'évaluation des risques, les arbres ont caché la forêt et une vue d'ensemble, réellement « systémique », a fait défaut ; le risque de complexité a été totalement méconnu, alors qu'en bon sens, un instrument qui n'est pas parfaitement compris par les opérateurs devient vite mal contrôlé et donc dangereux. Lorsque je parlais à mes étudiants de ce risque de complexité, j'y attachais un risque supplémentaire, sur le plan psychologique, le « risque d'amour-propre » : il concerne aussi bien le collaborateur qui n'a pas tout à fait compris, ou croit avoir compris, que le patron – fût-il le président du comité de direction d'une grande banque – qui par ego fait semblant d'avoir compris le discours technique des collaborateurs spécialisés, ne pose pas les bonnes questions et, même s'il est un peu mal à l'aise, n'ose pas dire « non ».

Il reste à évoquer les normes comptables applicables aux sociétés cotées. Le

passage européen, à partir de 2002, aux règles IAS/IFRS, tout particulièrement les célèbres règles IAS 32 et 39, procédait lui aussi du culte du marché efficient grâce à l'information idéale. Le choix en apparence judicieux du critère de la juste valeur (« fair value ») était – en banque – une erreur fondamentale d'approche, créant une forte volatilité comptable et privilégiant le court terme, y compris dans la rémunération des dirigeants et des « traders ». On a sacrifié une « image (plus) fidèle » de l'entreprise, tenant mieux compte de sa réalité, de la durée et de destinataires autres que les marchés financiers et que les investisseurs pressés n'ayant souvent pas une vraie mentalité d'actionnaires. La « valeur économique » s'est inclinée devant la « valeur de marché ».

Le nouveau référentiel comptable est responsable de nombreux dégâts, en précipitant et en aggravant la crise qui frappe les organismes financiers : dépréciations rapides et massives d'actifs, spécialement les dérivés « toxiques »... pour lesquels il n'y a plus de valeurs de revente sur les marchés, effet immédiat sur les fonds propres, eux aussi frappés de volatilité à court terme. Les autorités financières, SEC en tête, semblent l'avoir compris mais un peu tard ; depuis l'automne 2008, la tendance est à l'assouplissement de règles comptable devenues elles aussi « toxiques ».

Lorsqu'on prend du recul, la problématique des normes comptables devient le siège d'un extraordinaire paradoxe. Il s'agit à première vue d'un domaine très spécialisé et ancillaire au service des entreprises, mais ensuite ce sont deux vérités très différentes qui apparaissent :

- d'une part, c'est le sous-jacent idéologique et culturel du choix d'un référentiel comptable : ce sous-jacent, pour les règles IFRS, est anglo-saxon ;
- d'autre part, c'est l'illusion de la quête d'une rationalité technico-économique au service des marchés alors que ceux-ci, depuis un an, sont dominés par la volatilité, les rumeurs, l'émoti-

tivité et les attaques ou anticipations spéculatives.

4. Tous coupables, tous responsables ?

Avant d'aborder cette question douloureuse, je dois préciser – devant un auditoire de juristes – que mon propos ne se situe évidemment pas en droit pénal ou en droit de la responsabilité civile. Et il n'y aura pas – surtout en ce palais de Justice – d'allusions contentieuses ou perfides...

La réponse à la question « tous coupables ? » me paraît largement positive : c'est l'ensemble du monde occidental et asiatique qui a joué ou accepté le jeu de la financiarisation à outrance d'une économie par ailleurs globalisée ; et la plupart des règles, des structures, des entreprises et même dans une certaine mesure des particuliers investisseurs, ont participé à ce contexte rémunérateur.

Quant aux juristes, j'ai eu l'occasion le 19 mai dernier de leur dire ceci : « *Y aurait-il même une responsabilité chez les très nombreux juristes qui – de par le monde – ont participé à la mise au point et à la distribution de ces crédits « subprimes » risqués et de leurs dérivés « structurés » ? Leurs opinions ont-elles été purement mécaniques, chaque fois cantonnées à un petit morceau technico-juridique d'une immense bulle créée par l'industrie financière, et donc inutiles ? Ont-ils jamais osé être lucides ou indociles ?* »

Certains ont pourtant été plus coupables que d'autres.

Les banques elles-mêmes bien sûr, leurs dirigeants, CEO, CFO, « risk managers » et contrôleurs internes.

Puis, les USA sont en tête du peloton : néo-libéralisme ambiant, avidité des opérateurs, déficits structurels pour financer l'aventure irakienne, absence de surveillance sérieuse tant des banques d'affaires que des marchés de produits dérivés, non-application de Bâle II, exemption pour certaines enquêtes du FMI ; et le reste du monde

a financé tant le déficit « Irak » en achetant les bons du Trésor US que les crédits « subprimes » en achetant leurs dérivés. Tout ceci méritait bien un jet de chaussures... Le président Obama, dans son discours d'investiture, a parlé avec courage d'« échec collectif » de son pays.

Suivent, dans l'ordre des culpabilités, les organisations et autorités internationales (et derrière elles, nationales) compétentes en matière de stabilité financière. Elles ont fait depuis 15 ans un bon travail en matière de protections systémiques, mais elles n'ont pas mesuré ce que « le marché » préparait. Sans doute contaminées par l'atmosphère générale, elles ont manqué de vue d'ensemble critique et d'imagination, comme les opérateurs financiers eux-mêmes et comme les analystes financiers, prévisionnistes et autres gourous.

Il reste à tordre le cou aux agences de notation (presque toutes américaines). Elles ont pratiqué un aveuglement comparable, étant trop intimement insérées dans l'industrie financière qui les rémunérait. Les naïfs – à commencer par la Commission européenne – espèrent que les agences ouvriront mieux les yeux à l'avenir, lorsqu'elles seront soumises à un agrément administratif et à un certain contrôle ; cela ne suffira évidemment pas à les faire changer de nature ou de technique, ni – ce qui serait pourtant salutaire – à affecter leur oligopole actuel. En réalité, les agences ont-elles évolué en 2008-2009 ? D'une part, leur traditionnelle arrogance s'est un peu calmée ; d'autre part, en réaction aux reproches qui leur ont été adressés, elles sont maintenant mues par la frousse et contribuent ainsi à entretenir la crise par des « dégradations » parfois excessives ou de pur « court-termisme », y compris dans la notation des Etats ayant nationalisé en 2008 des banques en péril.

5. Observations pessimistes

On pourrait en formuler cent, notam-

LA CRISE, SES CAUSES ET LES PERSPECTIVES

ment sur le plan des comportements : s'y retrouveraient en bonne place une félonie néerlandaise, une injustice élyséenne et quelques dévoiements déontologiques. Sur un plan plus général, le principal regard attristé concernerait sans doute – avec Fortis et Dexia – la difficulté récurrente des banques belges à construire des groupes internationaux solides et durables.

6. Observations optimistes

Cependant, à condition bien entendu d'avoir un tempérament ni défaitiste ni grincheux, il est aussi possible de porter sur la crise des regards plus optimistes. Je vous en propose cinq, de nature fort différente.

La première observation, fondamentale, est un hommage au public qui, en face d'événements graves et largement incompréhensibles pour la « veuve de Londerzeel », n'a pas cédé à la panique ; il y a été encouragé par la révision du système de garantie des dépôts, par quelques autres bonnes décisions gouvernementales (mais il y a eu aussi quelques solides gaffes !) et par une assez bonne couverture médiatique des événements.

Ensuite, l'existence de l'euro a constitué une planche de salut inestimable, en particulier pour la petite Belgique. Cette monnaie que Milton Friedman, le « pape » du monétarisme américain néo-libéral, avait dédaigneusement appelé en 1999 un « non-événement » nous a préservé d'une crise monétaire et de change majeure, qui sinon se serait ajoutée à la crise financière et à la crise politique permanente que nous traînons depuis 2007.

Troisième observation, certains ont redécouvert les vertus des « banques de dépôt », imposées avec sagesse par les législateurs américain et belge en 1933 et 1934. Comme c'était intelligent, novateur et protecteur de l'épargnant ! « Vous recevrez des dépôts du public et vous les transformerez en crédits utiles à

l'économie ; vous ne serez plus des « banques mixtes » ou des « banques d'affaires » ou des « banques universelles » ; vos recettes proviendront d'une marge raisonnable entre intérêts perçus et intérêts payés, mais pas de commissions extravagantes ou de recettes spéculatives ou du bourdonnement des « salles d'arbitrage » ; vous respecterez le « vier Augen Prinzip » et le protocole sur l'autonomie de la fonction bancaire. Cette culture de banque commerciale a régné ici jusqu'à la fin des années 1980 ; elle fabriquait de grands banquiers raisonnables qui, tant pour les produits que pour l'éthique que pour l'intérêt général, savaient distinguer ce qui était « bancaire » de ce qui n'était, moins noblement, que « financier »...

Quatrième observation, c'est la redécouverte d'autres évidences qui étaient passées de mode : par exemple que les risques de liquidité, de solvabilité et de culbute d'une grande banque ne sont pas théoriques, pas plus d'ailleurs que les « risques-pays » qui vont revenir en force ; ou par exemple l'utilité, en situation de crise d'une société cotée, d'avoir pour interlocuteur un actionnaire de contrôle ou de référence plutôt qu'un actionariat tout à fait éparpillé ; encore par exemple la difficulté (illustrée par le cas Fortis) pour la plupart des gens de distinguer actionnaire/épargnant/déposant/clientèle/personnel.

Enfin le rôle irremplaçable de l'Etat (fût-il un Etat « anglo-saxon ») a été lui aussi redécouvert. C'est lui (et derrière lui les citoyens) qui prête et sauve en dernier ressort. Plus généralement, l'Etat démocratique reste le seul instrument possible de politiques économiques équilibrées ; il ne sera jamais remplacé ni par « le marché » ni par les groupes de pression ni par les entreprises multinationales (même « socialement responsables ») ni par divers populismes. Encore faudrait-il que l'Union européenne – un Etat fédéral en devenir depuis 50 ans ! – prenne le relais beaucoup mieux et beaucoup plus.

7. Pour conclure...

Nous avons donc inauguré, il y a un an et demi, une période passionnante à observer, hélas accompagnée de beaucoup de malheurs individuels. L'on voudrait que de ces décombres sortent des systèmes meilleurs et une idéologie plus saine, l'on voudrait qu'une catharsis constructive mène à de véritables réformes et pas seulement aux adaptations homéopathiques que proposeront d'innombrables commissions, experts, économistes, philosophes, prix Nobel, journalistes, vedettes autoproclamées et auteurs de génie.

Le chantier est immense, les mémoires seront courtes et les slogans trompeurs du type « il faut plus de régulation » continueront à courir les rues. Mais quelles que soient l'ampleur et le contenu des réformes, il faudra plus d'Europe, plus de bon sens et, sur tous les fronts, moins de moutons de Panurge. Et surtout, il s'agit de la création d'une nouvelle mentalité, et pas seulement dans le secteur financier.

Vous l'aurez compris, je ne me hasarderai pas à faire des prévisions sur « le monde financier de demain » et ses aspects juridiques, en dépit de l'insistance de Jean-Marc Gollier. Quoi qu'en pense Monsieur le Bâtonnier Glansdorff dans un livre récent, je ne suis pas le « Foudre Bénie » du droit bancaire et financier.

Tous les éléments constitutifs et explicatifs de la crise financière 2007-2008 doivent encore, longuement, se décanter. En ce sens, notre soirée est tout à fait prématurée ; mais elle est aussi un carrefour fort utile et je ne doute pas que « les trois boules de cristal » de Messieurs Dembour, Lefebvre et Roeges vous en convaincront. ■

INTERVIEW DE MARC UYTENDAELE

(18 FÉVRIER 2009)

Le 3 février 2009, les quatre experts désignés ont présenté devant la Commission leur rapport. Ces derniers ont conclu que la Commission d'enquête ne pouvait accomplir la mission dont elle est chargée. La Conférence a recueilli le point de vue de Me Marc Uyttendaele sur le contenu et la position prise par les auteurs du rapport.



1. Le rapport définitif des quatre experts désignés par la commission Fortis se fonde sur deux arguments pour conseiller à la commission d'enquête parlementaire de cesser purement et simplement son travail. Le premier est celui relatif à la séparation des pouvoirs et à l'incompétence constitutionnelle de cette commission depuis la création du Conseil supérieur de la Justice. Ils vous citent d'ailleurs à cet égard.

Ce qu'ont fait les experts dans leur rapport est indigne et je pèse mes mots. Cela fait penser à ces avocats qui citent un extrait habilement choisi d'une décision de justice et qui oublient très consciemment de citer la suite qui dément totalement la thèse qu'ils défendent. Les experts se sont servis, abusivement, des généralités que j'exposais, dans mon Précis de droit constitutionnel, à propos de la séparation des pouvoirs en indiquant que je ne mentionnais pas l'enquête parlementaire dans les différentes immixtions qu'un pouvoir peut opérer dans le champ d'action d'un autre pouvoir. Ces généralités n'avaient pas, par définition, la prétention d'être exhaustives. Dans le chapitre du même ouvrage consacré aux enquêtes parlementaires, j'expose qu'en vertu à la fois de la Constitution et de la Loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, il est tout à fait loisible à une

commission d'enquête parlementaire d'enquêter sur le fonctionnement du pouvoir judiciaire, ce qu'elle a d'ailleurs fait à plusieurs reprises – les tueries du Brabant wallon en sont un exemple, la commission Dutroux en est un autre. Dans ce chapitre, j'expose très longuement quelles sont les balises qui ont été mises en place par le législateur et qui permettent d'opérer pareil contrôle. Je suis donc extrêmement choqué. Qu'il y ait un débat d'idées et que les uns et les autres ne soient pas d'accord sur l'interprétation du droit, on le vit tous les jours. Mais qu'on pousse le militantisme jusqu'à la manipulation et ainsi travestir totalement la pensée d'un auteur qui ne pense pas comme soi, c'est assurément indigne.

2. Le second a trait à l'interdiction pour une commission d'enquête parlementaire de s'immiscer dans une procédure juridictionnelle en cours. Qu'en pensez-vous ?

Le problème n'est pas l'immixtion.

L'objectif d'une procédure juridictionnelle n'est pas le même que l'objectif d'une enquête parlementaire. Le législateur, en 1996, en modifiant la Loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, a établi des balises. Il y eut, certes, des dérives dans le cadre de la commission Dutroux. Ces balises n'avaient pas été respectées. Il ne pourrait être question pour le Parlement de priver quiconque de ses droits de la défense, de l'amener à témoigner contre lui-même par exemple. La loi prévoit cette hypothèse. Chaque témoin doit se voir rappeler ses droits avant chaque témoignage. Deuxièmement, dans le rapport qui est établi, il faut évidemment faire preuve de circonspection et éviter d'établir publiquement des responsabilités à caractère civil ou pénal. Par contre, rien n'empê-

che de réfléchir au fonctionnement des pouvoirs – et moi j'imagine parfaitement bien que, dans le cadre d'une commission semblable, on établit – *quod non* – qu'il y a eu immixtion d'un politique dans le fonctionnement du pouvoir judiciaire ou qu'il n'y a pas eu immixtion.

Il y a une question tout à fait fondamentale qui se pose dans cette affaire, et à cet égard, je trouve qu'il y a une sorte de corporatisme du monde juridique au bénéfice du monde judiciaire. A quel titre le plus haut magistrat du pays écrit au Président de la Chambre des représentants pour dénoncer des faits qu'il ne peut pas prouver ? Quel est le motif qui dicte son intervention ? Quel en est surtout le fondement constitutionnel ou légal ? Cela va encore plus loin quand il déclare lui-même, un peu embarrassé : « *Cela n'engage que moi* ». Ou bien, c'est M. LONDERS, à titre personnel, qui s'exprime et alors là, en effet, il pourrait y avoir des procédures juridictionnelles ou disciplinaires à son encontre. Ou bien il engage la juridiction qu'il préside et ce n'est pas à titre personnel. Donc là, il y a une question tout à fait fondamentale qui se pose et qui a trait à l'équilibre des pouvoirs et au rapport des pouvoirs entre eux et à cet égard, si on prive le Parlement du droit de s'occuper de cette question, autant l'« émasculer » définitivement. Cela n'a plus de sens. C'est le rôle du Parlement de le faire. Et j'ai même le sentiment que ce n'est pas un droit mais un devoir.

3. Dans le cadre de ce « dossier », la presse a aussi parlé des notes « Uyttendaele » versus « Delpérée ». Vous étiez, semble-t-il, favorable à une commission unique alors que Francis Delpérée en préconisait deux. Vous évoquiez également la possibilité que les magistrats interrogés se taisent purement et simplement et songiez à recourir à la délégation.

LA CRISE, SES CAUSES ET LES PERSPECTIVES

Trois choses par rapport à votre question.

La première est anecdotique. Francis Delpérée et moi avons, pendant longtemps, exprimé sur nombre de questions institutionnelles des sensibilités différen-

tes, sinon opposées. Sur ce dossier-ci, nous sommes fondamentalement sur la même longueur d'onde. Et c'est important. Qu'on ait des différences de sensibilité sur la manière d'organiser ou de mener une commission d'enquête, c'est sans intérêt. L'analyse que l'on a faite en

droit constitutionnel du phénomène est identique. Il y a donc, d'un côté, un collège d'experts et, de l'autre, l'avis unanime de deux constitutionnalistes de ce pays qui ne sont pourtant pas toujours d'accord. Je crois que cela mérite d'être souligné.

Saga Fortis – Chronologie en bref...

- 26 septembre 2008 : alors que les effets de la crise des subprimes s'accroissent, l'action Fortis s'effondre à 5,20 euros (21 % en un jour) et la position de liquidité du groupe Fortis devient critique.
- 28 septembre 2008 : les gouvernements belges, néerlandais et luxembourgeois annoncent qu'ils vont procéder à des injections de capital pour un montant total de 11,2 milliards d'€ dans les entités bancaires du groupe FORTIS.
- 3 octobre 2008 : les autorités hollandaises rachètent les activités hollandaises de Fortis (ABN AMRO, Fortis Bank Nederland et Fortis Insurance Nederland) pour un montant de 16,8 milliards d'euros après avoir menacé de placer sous tutelle les actifs bancaires de Fortis aux Pays-Bas. La Hollande ne versera pas les 4 milliards qu'elle s'était engagée à verser la semaine précédente.
- 5 octobre 2008 dans la soirée : après un week-end de négociation, le premier ministre Leterme annonce dans une conférence de presse qu'un accord est intervenu avec BNP Paribas. BNP Paribas va acheter 75 % de Fortis Banque (l'Etat en conserve 25 %) et 100 % Fortis Insurance Belgium pour un montant avoisinant les 14,7 milliards d'euros. En contrepartie de cet apport, l'Etat deviendrait actionnaire de BNP Paribas à hauteur de 11%.
- 18 novembre 2008 : le Tribunal de commerce de Bruxelles déboute l'action introduite par les actionnaires minoritaires contestant le bien-fondé de ces diverses opérations menées par le gouvernement. Appel est interjeté.
- 27 et 28 novembre 2008 : audience de plaidoiries devant la 18e chambre de la Cour d'appel. La délibération commence le 1er décembre. L'arrêt est annoncé pour le 15 décembre au plus tard.
- 12 décembre 2008 : la Cour d'appel de Bruxelles donne finalement raison aux actionnaires : la décision de vendre Fortis à BNP Paribas aurait dû être approuvée par une assemblée générale. La Cour d'appel nomme également un collège d'experts en vue de la tenue d'une assemblée générale qui se tiendra le 11 février 2009.

Chrono – la Commission d'enquête parlementaire

- Le 18 décembre 2008, le premier président de la Cour de cassation écrit au président de la Chambre des représentants estimant « qu'il y a des indices importants allant dans le sens d'une tentative d'entrave de la justice ». Le premier président de la Cour de cassation indique avoir l'impression que le gouvernement connaissait déjà le 10 décembre 2008 la teneur de l'arrêt qui allait être prononcé le 12, et qui donnait raison aux petits actionnaires de Fortis. Ce serait la raison pour laquelle une requête en réouverture des débats aurait été déposée par la SFPI (agissant pour l'Etat dans le cadre de la procédure pendante devant la Cour d'appel) le 11 décembre à 15h30 afin de retarder le prononcé.
- Le 19 décembre 2008 : après les déclarations du premier président de la Cour de cassation, Jo Vandeurzen annonce sa démission. Il est suivi par Yves Leterme qui propose la démission de son gouvernement en raison des accusations sur les éventuelles pressions que le gouvernement aurait exercées le monde judiciaire.
- Le 15 janvier 2009, la Chambre adopte la proposition de loi visant à créer une commission d'enquête parlementaire "chargée d'examiner s'il y a eu des atteintes au respect du principe de la séparation des pouvoirs dans le traitement judiciaire du dossier Fortis".
- Le 21 janvier 2009, la Commission nomme les quatre experts chargés de rédiger le rapport devant servir de balises au travail de la Commission.
- Le 3 février 2009, les quatre experts désignés présentent leur rapport. Ces derniers concluent que la Commission d'enquête ne pouvait accomplir la mission dont elle est chargée. Selon les experts, Cette position est fondée sur deux arguments : l'un ayant trait à la séparation des pouvoirs et l'autre ayant trait à l'interdiction d'immixtion dans une procédure juridictionnelle.

Une remarque historique ensuite. Je me souviens très bien que dans la première commission d'enquête « Brabant wallon » qui avait trait au fonctionnement du pouvoir judiciaire dans une affaire qui était toujours en cours – et on était avant la loi qui a balisé mieux encore le système – vous aviez vraiment une différence de sensibilité entre la haute magistrature qui refusait d'aller témoigner, qui interdisait même que l'on y aille, et les magistrats, notamment les juges d'instruction et ceux des tribunaux de première instance, qui voulaient à tout prix venir témoigner et qui ont pu, grâce à cela, faire éclater

publiquement certaines inquiétudes, voire certaines frustrations ou certains doutes sur le bon fonctionnement du système. Donc, dire que des magistrats ne veulent pas témoigner, ça dépend, je dirais, très fort de leur sentiment de bonne ou de mauvaise conscience et de leur sentiment de se heurter à un pouvoir intérieur. C'est quelque chose qui a vraiment son importance.

Troisième volet de votre question, ce n'est pas moi qui suggère les techniques de délégation. Lorsque Johan Vande Lanotte a proposé, dans De Tijd, que l'on fasse

un relevé des communications téléphoniques, des SMS ou des mails de certains acteurs du dossier, qu'ils soient magistrats ou politiques, il s'agit clairement d'un pouvoir dont la commission ne dispose pas directement, que le Président de la commission ne peut pas exercer lui-même. La commission parlementaire a le droit d'ordonner des actes qui impliquent une contrainte mais cela doit se faire par l'intervention d'un spécialiste, c'est-à-dire d'un magistrat et donc, le magistrat doit être délégué à cette fin par l'autorité judiciaire. ■



Extrait du catalogue des Editions du Jeune Barreau de Liège

| | | |
|----|---|---------|
| 90 | La famille dans tous ses états Actes du colloque de la CLJB du 23 mai 2008 | 50,00 € |
| 89 | Regards indiscrets sur les peines et les déchéances en droit de la circulation Actes du colloque de la CLJB du 10 avril 2008 | 26,00 € |
| 88 | L'unification de la déontologie par l'OBFG Actes du colloque des Ordres des avocats des Barreaux de Liège et de Verviers du 7 mars 2008 | 34,00 € |
| 87 | La rupture du lien causal ou « L'avènement de l'action directe et le déclin du recours subrogatoire ? » Actes du colloque de la CLJB du 23 novembre 2007 | 43,00 € |
| 86 | Déontologie 2007 : Evolutions récentes et applications pratiques Actes du colloque des Ordres des avocats des Barreaux de Bruxelles-néerlandais, Liège et Verviers du 27 avril 2007 | 36,00 € |
| 85 | Les prescriptions et les délais Actes du colloque de la CLJB du 25 mai 2007 | 51,00 € |
| 84 | Droit de la construction Actes du colloque de la CLJB du 31 mai 2006 | 68,00 € |

Nous vous invitons à consulter notre site internet à l'adresse suivante : <http://editions.barreaudeliege.be>.

Il présente le catalogue de nos publications et vous permet, pour chacune d'elles, de prendre connaissance de la table des matières complète. Un module de commande en ligne vous permet par ailleurs l'acquisition de nos ouvrages en version "papier" ou en format électronique.

Editions du Jeune Barreau de Liège asbl

Annexe du Palais de Justice - Rue du Palais 66 - 4000 Liège
Tél. : 04/232.56.73 - Fax : 04/232.56.80 - ING : 630-0762370-09
E-mail : EJBL@barreaudeliege.be - <http://editions.barreaudeliege.be>

www.signa.be

info@signa.be

02/5117080

Etude, réalisation et pose

Plaques de notoriété (Laiton, alu, inox, plexiglas)

●
Signalisation d'immeubles, bureaux, parkings

●
Pose de film "effet de sablage" sur vitres et cloisons

●
Plaques d'association, Awards

●
Panneaux synoptiques intérieurs et extérieurs

●
Plaques parlophones, pictogrammes

Visualisez nos productions sur :

www.signa.be -> Photos

INTERVIEW DE MAGISTRAT:

MADAME FRANCINE DE TANDT, PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRUXELLES

PROPOS RECUEILLIS PAR LUCIEN KALENGA

Quand êtes-vous devenue présidente du Tribunal de commerce ?

Je suis présidente faisant fonction depuis le 1er avril 2007 et ai été nommée définitivement au mois de décembre dernier.

Quel a été votre parcours ? Vous avez également été avocate ?

J'ai effectué mes candidatures en droit à l'ULB et mes licences à la VUB ainsi qu'une licence spéciale en droit économique. Le 1er septembre 1972, j'ai prêté le serment d'avocat et ai effectué mon stage au sein du cabinet de Me Antoine Baetens.

J'ai été avocate avec beaucoup de plaisir, je plaçais beaucoup, et ceci d'autant plus qu'étant bilingue, j'étais très sollicitée dans le cadre du service de remplacement.

C'est précisément ce bilinguisme légal qui m'amènera au Tribunal de commerce où l'on était à la recherche de juges bilingues. J'ai été nommée le 17 avril 1978, directement en charge de la salle A et de la chambre des faillites. Enfin, en 1994, j'ai été nommée à la vice-présidence.

Le Tribunal de commerce, cela représente combien de personnes ?

A ce jour, nous sommes 25 magistrats professionnels, 22 juges suppléants, 150 juges consulaires et 120 membres du greffe.

La répartition hommes – femmes au sein du Tribunal ?

Parmi les juges professionnels, il y a une majorité de femmes. Pour être plus précise, 14 juges sur 25 sont des femmes, dont 1 présidente et 3 vice-présidentes.

Fort bien ! Et pour les juges consulaires ?

Ici il y a une majorité d'hommes.



Considérez-vous qu'il y a suffisamment de magistrats au sein de votre tribunal ?

Pas tout à fait car depuis le mois de novembre 2007 nous avons reçu une nouvelle compétence : la matière des droits intellectuels, qui était auparavant entre les mains du Tribunal de 1ère instance. C'est une très belle matière, dont me semble-t-il le Tribunal de commerce est le juge naturel. Mais il nous faudrait vraisemblablement au moins 2 juges professionnels supplémentaires pour traiter ces dossiers.

Comment travaillez-vous au quotidien ?

Si vous visez plus particulièrement le référé, je prépare toujours mes dossiers à l'avance afin de ne pas être prise au dépourvu. Ceci me permet dès le début de l'audience de savoir quels sont les éléments essentiels du débat, et je l'indique très souvent aux avocats : « *to the point Maître* ».

Cette préparation du dossier en amont permet également et surtout de créer très vite le dialogue nécessaire en audience. Etant une juge pragmatique, j'essaie au cours de celle-ci de rechercher des solutions constructives avec les avocats et les parties présentes.

Devant les chambres de fond, la collaboration avec les juges consulaires est à mes yeux essentielle. Ils sont issus du monde « concret », de la pratique, du monde des entreprises. Je suis très « pro-juge consulaire ».

La plaidoirie est importante à vos yeux ?

Elle est fondamentale ! Tenez, pour reprendre l'exemple des chambres de fond évoquées à l'instant, nous délibérons immédiatement après l'audience avec les juges consulaires. C'est vous dire si la qualité de la plaidoirie est essentielle.

Une bonne plaidoirie, c'est ?

Certainement pas trop longue et qui aborde les points essentiels.

Et qui sera d'autant plus agréable si le plaideur a en outre du charme ?

Ce n'est pas indispensable, mais cela ne gâche rien.

Vous avez été au centre de l'actualité avec le dossier « Fortis ». Comment avez-vous vécu cette exposition ?

Vous savez, je fais du référé depuis 1994, j'en ai donc une certaine expérience, y compris des dossiers dits diffi-

ciles ou médiatiques. Ce dossier a accaparé l'actualité, mais cette exposition médiatique n'a pas changé ma manière de travailler et de préparer mes dossiers, c'est-à-dire avec beaucoup de concentration et de soin. C'est ce que je fais quelle que soit l'agitation médiatique. Par ailleurs, le monde ne s'arrêterait pas avec ce dossier, puisque je continuais à siéger pour d'autres dossiers.

Après avoir rendu votre ordonnance, comment avez-vous vécu ces allusions relayées dans la presse selon lesquelles vous auriez subi des pressions ?

Je dois dire que ces allusions sont tout simplement ridicules, il suffit de voir le film du prononcé pour s'en rendre compte. Elles sont en outre blessantes car elles mettent en cause mon intégrité. La vérité est que j'ai pris ma décision en âme et conscience et que je n'ai subi aucune pression de qui que ce soit. C'est vraiment mal me connaître que de

penser que je puisse être sensible aux pressions. En définitive, je pense qu'il y avait une bonne part de cinéma et de stratégie dans ces allusions à mon égard.

Quand vous n'êtes pas présidente, que faites-vous ?

Je vis, tout simplement.

Un endroit, une région que vous aimez plus particulièrement ?

Oui, Bordeaux et ses merveilles.

Amatrice de vins ?

Oui, on peut le dire. Je suis membre de la commanderie des vins de Bordeaux. Mais au-delà de la vigne, c'est une région que j'apprécie beaucoup, et je m'y rends régulièrement. La France est un superbe pays.

Revenons un instant au Tribunal de commerce : vous étiez heureuse de son déménagement ?

Honnêtement, nous sommes beaucoup mieux installés ici (ndlr : rue de la Régence), nous manquons cruellement de place au Palais, même si à titre personnel, je l'aime beaucoup. Je regrette d'ailleurs que certaines des salles que nous occupions soient laissées dans un tel état de délabrement depuis notre départ. Mais, je pense que le déménagement était nécessaire et peut-être même salubre.

Salubre ?

Oui, car un mois après avoir quitté le Palais, le plafond du bureau que j'occupais s'est effondré avec fracas. Je pense donc qu'au moins pour cela, le déménagement fut salubre... ■

L'OFFRE LÉGISLATIVE LARCIER

Une œuvre de codification alliant référence et innovation
Toute l'information législative adaptée à vos besoins

- LES CODES LARCIER :
La référence en matière de codes
- LES COMPLÉMENTS :
Les mises à jour semestrielles
- LES BULLETINS LÉGISLATIFS BELGES ET LES TABLES LÉGISLATIVES MENSUELLES :
L'assurance d'une veille régulière
- STRAD@ : www.strada.be
L'intégralité des textes coordonnés en ligne
- LES CODES ESSENTIELS LARCIER,
LES CODES THÉMATIQUES LARCIER,
LES CODES COMMENTÉS LARCIER :
Les trois nouvelles collections pratiques

LES CODES
LARCIER
NOUVELLE
ÉDITION
2008

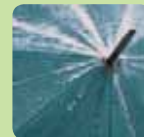


LES CODES
ESSENTIELS
LARCIER

LES CODES
THÉMATIQUES
LARCIER

LES CODES
COMMENTÉS
LARCIER

www.strada.be



Consultez et commandez en direct sur www.larcier.com



Informations et commandes :

LARCIER c/o De Boeck Services sprl • Fond Jean-Pâques 4 • B-1348 Louvain-la-Neuve
☎ 0800/99 613 • 📠 0800/99 614 • commande@deboeckservices.com

ECHOS DE LA CONFÉRENCE

Compte rendu de la séance solennelle de rentrée

JEAN-FRANÇOIS GERMAIN ET JULIE-ANNE DELCORDE



C'est avec l'effervescence des grands jours que la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel nous accueille ce 23 janvier 2009. Il y a beaucoup de monde. On se salue et on échange ses impressions bienveillantes sur les orateurs du jour dans une ambiance faussement feutrée. Une chose est certaine, on attend beaucoup du discours de l'orateur de rentrée. Me Antoine Leroy le sait probablement – tout se sait au barreau – et l'exercice n'en est que plus périlleux.

Périlleux et audacieux. Qui s'étonne pourtant de cette curiosité de notre profession ? Qui s'interroge encore sur la raison qui peut pousser une société de personnes a priori raisonnables à organiser la manifestation de tous les dangers, qui confine tantôt à l'exercice de style, tantôt au voyage intérieur, tantôt encore à la rigoureuse dissertation, et qui toujours met son acteur principal en risque absolu ? Pour ce dernier, aucune contrepartie, aucun filet, pas d'appel possible, simplement la chance unique de disposer d'une tribune et d'un public d'une extrême disponibilité. Car tout le monde vient, tout le monde reste, et tout le monde applaudit. C'est déjà considérable pour un orateur. Tout le monde attribue une note officielle aussi, c'est le côté moins visible de l'évé-

nement, en tout cas du point de vue de l'orateur. Et lorsque l'on sait qu'en matière de points, l'avocat n'a pas exactement la même approche que Jacques Martin, il n'y a guère plus de choix : il faut être bon. Ce qui signifie en l'espèce talentueux, inspiré et, probablement, inconscient.

On savait Me Antoine Leroy talentueux et on avait compris son inconscience en apprenant qu'il se présentait au discours. Restait à découvrir son inspiration.

Dès les premières lignes, on comprend que Me Antoine Leroy a choisi une muse d'envergure. Son père. Encore faut-il qu'il lui soit arrivé quelque chose qui appelle un commentaire. Et c'est le cas. Me Leroy nous décrit la manière dont son père, directeur général de l'enseignement obligatoire, a résisté à l'ordre d'un magistrat instructeur de lui livrer un fichier de données relatif à des étudiants. Je n'entrerai pas dans le détail des faits, sous peine de faire à la publication du Journal des tribunaux une concurrence déloyale que je n'oserais envisager.





Le style est extrêmement efficace. Me Leroy nous égrène les faits à coups de phrases courtes et percutantes. Il ne se laisse pas enfermer dans une forme trop « écrite » que l'on rencontre parfois dans ce type d'exercice. Nous sommes immédiatement immergés dans cette journée du 19 juin 2000 où le père de Me Leroy fait acte de résistance. Sans même nous en apercevoir, nous sommes ensuite transportés à la Thèbes de Sophocle, et à la désobéissance suicidaire d'Antigone à son oncle Créon. Celui qui partage avec son père « une certaine méfiance à l'égard de l'ordre établi, des usages consacrés et des idées reçues » nous entretient alors des concepts de désobéissance civile. Sa démonstration est brillante, servie par une documentation fouillée, et intelligemment illustrée. Loin d'être abstrait, le raisonnement reste éminemment personnel et rivé en permanence

au propos de Me Leroy : l'acte de son père, son explication et surtout sa justification. Car c'est bien le but vers lequel l'orateur tend en permanence, l'acquiescement de son père et bien au-delà sans doute, sa manière de lui dire sa fierté de fils. C'est sous un tonnerre d'applaudissement que le public répondra à l'appel final de Me Leroy d'acquiescer son père, à l'issue d'un discours d'une très grande qualité et d'une formidable intensité.

Délicat exercice que celui d'assurer la relève dans de telles conditions. L'honneur revient à Me Lucien Kalenga, président de la Conférence. N'ayons pas peur des mots, sa réplique est un véritable petit bijou. Me Kalenga fouille dans les entrailles du sujet de sa réplique avec une froide délicatesse, préférant manifestement le bistouri à la tronçonneuse. Avec une précision chirurgicale, il met en place un à un ses instruments de supplice. Il aiguise d'abord notre curiosité par le mystère. Quelle est donc cette voix qui le taquine et contre laquelle il a dû lutter âprement : celle du doute. Doute auquel des esprits incrédules seraient susceptibles de céder à l'écoute du discours de Me Leroy. Une fois personnellement dédouané de toute intention malveillante, Me Kalenga poursuit habilement le raisonnement de ces « incrédules » en usant tour à tour de la démonstration (hilarante) par l'absurde,



de la dérision, et de la logique contraire, alternant escarmouches et entailles plus profondes, le tout en complet trois pièces et sans le moindre faux pli. Une salve d'applaudissements amplement méritée vient saluer cet exercice de haute tenue.

Vient ensuite le temps de la conclusion du Bâtonnier. Me Oschinsky entame l'exercice par une vibrante déclaration d'amour à son barreau et ses avocats qu'il hérite comme autant d'enfants talentueux qui s'épanouissent sous l'œil bienveillant du patriarche. Faisant sien le propos de l'orateur, et s'appuyant notamment sur l'illustre exemple de Robert Badinter, le Bâtonnier rappelle avec conviction et non sans fierté que l'avocat incarne le contre-pouvoir par excellence et se doit d'être « le chien de garde des libertés ». Revenant ensuite à l'orateur, Me Oschinsky conclut en soulignant la ressemblance entre Antigone et l'orateur, qui partagent la « fidélité » et le « don de soi » au père. C'est sur cette flatteuse comparaison que se clôture une séance de rentrée exceptionnelle, dont tous les participants conserveront sans aucun doute un souvenir des plus enthousiastes. ■



ECHOS

DE LA CONFÉRENCE

Soirée au Mirano

Suite à la séance solennelle de rentrée qui s'est tenue le 23 janvier dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles, et à la superbe réception que Monsieur le bâtonnier Yves Oschinsky a donnée dans notre palais de Justice, le Jeune Barreau vous avait invités, confrères belges et étrangers, à passer la nuit sous les projecteurs et la musique endiablés du Mirano. En voici quelques images.





ECHOS

DE LA CONFÉRENCE

Compte rendu du concours d'éloquence

XAVIER MAGNÉE

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (C.I.B.) a tenu son 23ème congrès à Bruxelles du 21 au 24 janvier 2009. La C.I.B. a pour objet de créer une structure de coopération entre les barreaux de pays de tradition juridique commune, essentiellement les barreaux francophones. Elle regroupe des barreaux affirmant un idéal d'indépendance et dont les organes directeurs sont démocratiquement désignés par les avocats eux-mêmes. Dans le respect de l'autonomie des barreaux, elle vise à les aider dans leur action en vue de développer un état de droit dans chacun de leurs pays, elle entend aussi mettre en oeuvre la notion du caractère universel des droits de l'homme, et en particulier des droits de la défense. C'est dans ce cadre qu'a lieu, lors de chaque congrès, un concours d'éloquence. Me Xavier Magnée, membre du jury, nous fait partager en quelques lignes le talent de ces jeunes orateurs.

Ils étaient venus de partout, à l'appel de la langue française : ce trésor qui ameut aussi bien les avocats de Dakar que de Bruxelles, de Kigali ou de Bamako, de Pointe-Noire à Liège, en passant, avec le regret de ne pas y rester plus longtemps, par Grasse, ou Montréal. Me Papa SENE comme Me Magloire SENGA ont d'emblée semé le feu. Pour l'emporter, il fallait donc être brillant, très. Et y croire. C'est ce que fit Me BEOULE CAMARA plaidant qu'il fallait avoir foi en la raison. Et il fut notre vainqueur, avocat, il est vrai, d'une espérance que son continent mérite. Me Jean-Pierre MICHAUD, de Montréal, nous donna bien du bonheur, rien qu'à l'idée qu'il parlait le français de Louis XIII. La langue des mousquetaires était celle d'un grand seigneur, évidemment.

Me Olivier MALLINUS, notre représentant de Bruxelles, avait bien choisi : fallait-il défendre la mort ? Bonne question, mais il a chèrement défendu sa peau, nommé deuxième de ce grand concours international. Je le cite : « C'est toujours triste, les enterrements. C'est trop triste chez nous (...) Il y avait là au milieu de la foule un petit garçon de neuf ans. Il regarde le cercueil. Le cercueil qui contient le corps de son père. Il regarde sa maman et pose cette question toute banale : pourquoi ? ». « L'agnostique ne peut pas m'aider. Il est comme moi, il ne sait rien (...) Oui, le croyant, mais lequel ? Il y en a tellement (...) ». « Un jour quelqu'un se lèvera et prononcera mon éloge funèbre (...) Oui, le bâtonnier Mallinus nous a quittés ». Pas pour longtemps, cher Olivier dont la carrière n'est encore qu'une superbe fiancée.

Et puis, et puis, le charme, l'intelligence, l'audace de Me Carla REYES qui défendit la mort. Comme une anarchiste : « vive la mort », « Il est interdit d'interdire ». Quarante ans plus tard, ces mots sonnent encore chez nos jeunes. Merci, Me REYES, de m'avoir rajeuni. Et d'avoir été élue troisième.

Choisir, c'était renoncer. Et comme il fut difficile de renoncer à Me Raphaëlle LELEU, cruel de ne pas récompenser Me SENE, bien dur de ne pas retenir, sauf au fond du cœur, Me SENGA et sans consolation de ne pas nommer, au moins, Me AYDOGDU. Mais tout finit en beauté, celle de la rencontre, celle de l'idéal, celle de la fusion des esprits, alliance qui résiste à tout, même à la confraternité.



Hamelin

CÉCILE DETAILLE



Assister à une pièce de théâtre, c'est un peu s'évader. C'est quitter une réalité pour entrer dans un monde parallèle. Pas nécessairement plus beau, et même parfois plus sordide.

C'était le cas de Hamelin, pièce jouée au Rideau de Bruxelles et à laquelle nous assistions le 27 janvier dernier, suite à l'invitation du Jeune Barreau. Au début, certains étaient enthousiastes. C'était mon cas. D'autres étaient beaucoup plus réservés.

Hamelin, c'est l'histoire d'une ville, dans laquelle un juge d'instruction enquête sur d'éventuels faits de pédophilie commis par un notable de la ville. Les journées passent, se ressemblent, l'enquête patine. A priori, une sorte de « Garde à vue », mais seulement a priori.

La mise en scène, elle, innove. Pas de meubles. Rien. Uniquement une pièce vide, avec des comédiens qui la meublent par leur présence.

Au final, une pièce contrastée. Très belle mise en scène, très beau jeu

d'acteurs, mais... une histoire longue, longue, qui n'en finit pas, et qui, lorsqu'elle finit, finit en queue de poisson.

Cet avis n'est évidemment pas unanime. Les réservés du début en sont ressortis, eux, enthousiastes.

Assister à une pièce de théâtre, c'est un peu s'évader. ■

Madrigaux et airs baroques

CÉCILE DETAILLE

Ce jeudi 8 janvier, le Jeune Barreau nous donnait rendez-vous dans le cadre inattendu et discrètement élégant de la bibliothèque de la Cour de cassation afin d'assister à un récital de madrigaux et airs baroques. Le trio Monteverdi, composé d'Ann de Prest (soprano), d'Ismini Giannakis (soprano) et de Paule Vanden Driessche (clavecin), tenait la barre.

Et de Monteverdi, il en fut question d'emblée avec deux madrigaux. Il eût en effet été dommage de composer une soirée pareille sans qu'un maître en la matière ne s'y taille une place de choix ! Nous plongeâmes ensuite avec délices dans l'ère baroque, brillamment représentée par Henry Purcell (avec, bien sûr, un extrait de Dido and Aeneas), Friedrich Händel et Antonio Vivaldi.

L'assistance était captivée, happée par ces œuvres magnifiques interprétées par des voix qui ne l'étaient pas moins. La soirée se clôtura par un retour aux sources, soit trois nouveaux madrigaux de Monteverdi. La boucle était ainsi bouclée ! ■



DANS LE SIGNATAIRE



Monsieur Gaël VAN LIERDE
Extasié contradicteur
Rue Royale 165

1030 BRUXELLES

Par porteur

Bruxelles, le 23 février 2009

V/.réf. : R.G. 717/07

Cher Confrère,

Concerne : GUISONNE Vanessa / SPRL FANFRELUCHE

Je fais suite à votre oukase de ce 20 février.

J'ose croire que vous avez agi sous le coup d'une exaltation passagère.

Voici bientôt deux ans que nous sommes ravis de correspondre, et j'ai fermé les yeux sur toutes vos frasques: mise en demeure acerbe, citation corrosive, conclusions au vitriol et feintes indignations en plaidoiries. Je vous ai laissé gagner non moins de deux instances, par bonté d'âme, parce que vous êtes jeune et que votre confiance en vous laisse manifestement à désirer.

Aujourd'hui, la coupe est pleine.

Relisez-vous, mon petit : vous sommez à tout va, vous vociférez en gras, on croirait que vous allez traîner ma cliente jusqu'au bilot, elle qui a un si beau cou.

N'avez-vous pas honte ?

Certes, à votre âge, il m'arrivait de m'emporter. Mais jamais en gras : c'est d'une vulgarité consommée. Ai-je utilisé du gras ? La Cour a-t-elle utilisé du gras ? Non, confrère. Et pourtant, mes conclusions comme son arrêt sont aussi limpides que contrastés.

Dès que vous m'aurez communiqué votre décompte débarrassé de ses vilaines fioritures, je consentirai à le faire examiner par mon stagiaire. Il est niais, mais il s'y entend en arithmétique. Allez savoir pourquoi il a étudié son droit.

En revanche, je ne puis accepter la seconde condamnation, même si vous la dégraissez.

Il s'agit des capuches.

Je me tue à vous dire depuis des mois que c'est par inadvertance que ma cliente a emporté ce stock de capuches. Passe encore qu'on licencie ma cliente et qu'on la condamne à restituer à la vôtre les sommes qu'elle a empruntées dans sa caisse enregistreuse ; je n'épiloguerai pas. Mais je trouve intolérable que votre cliente fasse tout un plat pour cent malheureuses capuches rouges à liseré bleu.

J'entends bien que la Cour a ordonné que les capuches soient restituées. Mais sommes-nous là pour appliquer servilement les décisions de ces Messieurs les Juges ? Non, confrère: recouvrez votre indépendance, songez à Pierre-Antoine Berryer, dont Chateaubriand disait qu'il les avait bien pendues, car le grand homme émaillait ses brillants plaidoyers de locutions latines.

Pendant ces deux années, jamais je ne vous ai présenté la moindre requête, à une exception près dont j'ai payé les frais. A votre tour d'être serviable : dites à votre cliente de renoncer à ses capuches. Elle sortira grandie de cette expérience et personne ne devra dépouiller les petits enfants des rues à qui ma cliente a généreusement distribué ses couvre-chefs, croyant – à tort, sans doute, mais les âmes les plus pures ne sont-elles pas les plus candides ? – que telle était l'intention de la vôtre.

Si vous me confirmez que nous laissons là les capuches, je m'engage à décourager ma cliente de former un pourvoi et vous assure que le boulier-compteur qui me sert de sous-fifre passera la nuit sur votre décompte, s'il le faut.

Dans l'attente de votre réponse positive, je reste,

Votre bien dévoué,

René GLOGGOS

P.S. : Je joins une paire de capuches à la présente, car je crois savoir que vous avez récemment engendré des jumeaux. Vous m'en direz des nouvelles : c'est du véritable alpaga. Ma petite-fille garde la sienne jusqu'aux repas.

ET SI ON SE FAISAIT UNE TOILE ?



A l'affiche, il y a tout d'abord l'incontournable « Etrange histoire de Benjamin Button », 13 fois nominé aux Oscars, déjà annoncé comme l'un des grands films de l'année...

David Fincher signe ce drame romantique aux allures de conte pour enfants, délivrant ce message : vivez intensément car rien ne dure.

L'idée originale du scénario est d'offrir au public une perspective différente de l'existence, une vision de la vie à contre-courant.

L'histoire de cet homme, vieillard à l'aube de sa vie et nourrisson à la fin de ces jours, fait fi de toute considération scientifique, qui ôterait du reste au récit sa dimension fantastique.

Brad Pitt habite le personnage de Benjamin avec un naturel presque déconcertant, rappelant ses débuts dans « Au milieu coule une rivière » ou « Légende d'automne », où il donnait la réplique à Julia Ormond, que l'on retrouve ici.

Quant à Cate Blanchett, dont le talent n'est plus à démontrer, elle est tout simplement magnifique dans le rôle de la

femme qu'il retrouve à la croisée des chemins.

Peut-être pas le chef-d'œuvre annoncé par la critique mais on se laisse volontiers embarquer pour un beau moment de rêve et d'évasion.

Que dire ensuite du retour de l'inoubliable duo de « Titanic » ?

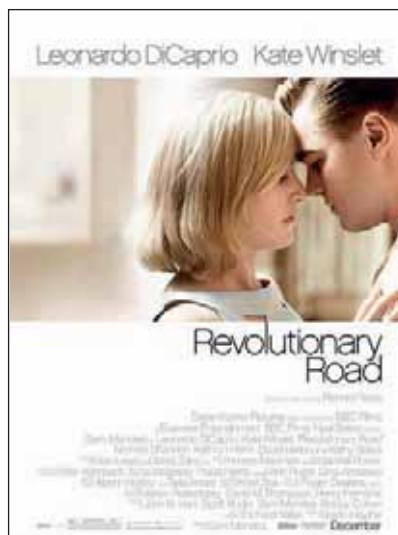
Sam Mendes réunit Leonardo di Caprio et Kate Winslet dans « Revolutionary Road » (Les noces rebelles), l'adaptation cinématographique du roman de Richard Yates : « Fenêtre panoramique ».

Ils sont aujourd'hui des acteurs confirmés, dont le jeu a gagné en profondeur et en maturité.

Si le premier donne le change en employé blasé se cherchant des excuses, renonçant à sa différence pour obtenir la reconnaissance qui rassure, la seconde crève littéralement l'écran.

Son interprétation intense et poignante d'April, une jeune femme au foyer dans l'Amérique puritaine des années 50, incapable de faire taire sa voix intérieure, apporte au film le corps nécessaire pour sortir du lot.

Au-delà d'une trame conventionnelle, mettant en scène un couple marié et heureux en apparence, occupant un pavillon bourgeois dans la banlieue



new-yorkaise avec leurs deux enfants, le réalisateur pose les questions qui dérangent.

Comment ne pas sombrer dans la routine-tue-l'amour, ne pas se perdre dans les convenances, vivre intensément sans se sentir lié par les obligations familiales, professionnelles, sociales, etc. ? Assumons-nous pleinement nos choix ou cultivons-nous l'abnégation comme une vertu, afin de mieux fuir la responsabilité de nos existences ?

Quelle part d'idéal, d'orgueil; quelle part de réalisme, de renoncement ? Où est la vérité ?

Les émotions se bousculent, malmènent la raison, presque jusqu'au malaise.

Certains regretteront que Sam Mendes ait choisi de ne pas trancher la polémique, alors que d'autres se réjouiront que le débat reste ouvert et que chacun puisse chercher la juste réponse en son âme et conscience.

En tous cas, « Revolutionary Road » signe le retour d'une Kate Winslet au sommet de son art, également à l'affiche de « The Reader », de Stephen Daldry, où elle incarne un suppôt du nazisme, initiatrice sexuelle d'un gamin de quinze ans.

Et puis il a « Sept vies », le dernier né de Gabriele MUCCINO, qui revient avec Will Smith après le mémorable « A la recherche du bonheur ».

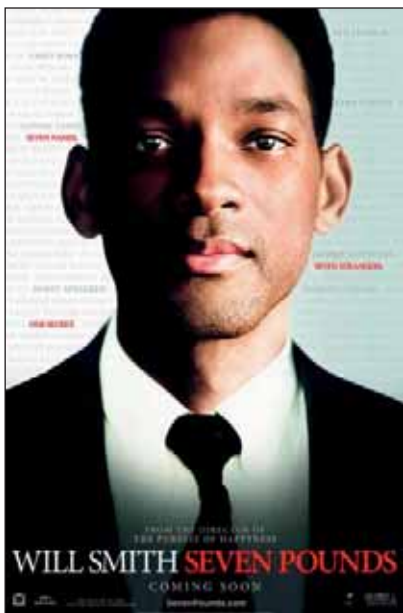
D'entrée de jeu, les scènes désordonnées rappellent « 21 grammes », l'excellent film de Alejandro González Iñárritu, pour ceux qui s'en souviennent.

Des souvenirs d'enfance, un accident de la route, une existence épanouie et heureuse, de la colère, des larmes... les images se mélangent, surgissent comme des flashes.

On suit un homme dont on ne sait rien, excepté le nom : Ben Thomas (Will Smith). Il est comme un agent de l'IRS

CULTURE ET LOISIRS

SUITE DE LA PAGE 19



(fisc américain) compréhensif et providentiel, prêt à accorder des délais de paiement à des contribuables confrontés à des problèmes de santé ou autres.

Sur sa route, il y a la belle Emily (Rosario Dawson), qui espère une greffe cardiaque, Ezra (Woody Harrelson) un pianiste aveugle cantonné dans un boulot de téléphoniste, une femme battue tentant de protéger ses enfants...

Le regard de Ben Thomas dénonce le poids écrasant de ses peines, que ses sourires et gestes bienveillants ne peuvent dissimuler.

Si le désespoir l'habite, il ne lui fait pas

perdre sa foi en l'Humain. Il est certes trop tard pour lui mais pas pour tous.

On devine plus qu'on la comprend sa culpabilité et sa quête de rédemption, dont le sens n'est dévoilé qu'à la fin.

Le film, à forte teneur émotionnelle, est un drame authentique qui ne sombre pas dans le mélo.

Will Smith y est étonnant de finesse et de justesse, à des années-lumière du « Prince de Bel Air », qui marquait le départ de sa carrière.

A voir pour vibrer et ne pas perdre de vue l'essentiel.

LE MUSÉE MAGRITTE OUVRE SES PORTES DÉBUT JUIN !

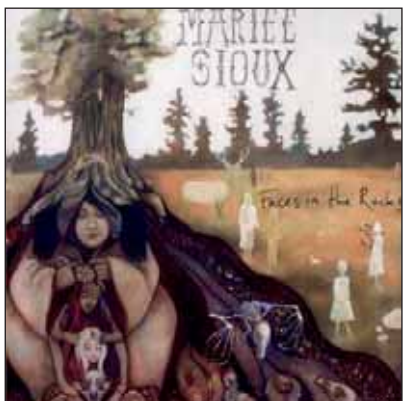


Le 2 juin 2009, les Musées royaux des Beaux-Arts et la Fondation Magritte, inaugureront le nouveau Musée Magritte. Grâce à un partenariat original avec le Groupe GDF SUEZ qui a offert à l'Etat belge un mécénat de 4,5 millions d'euros, l'Hôtel Altenloh situé sur la Place Royale, pourra accueillir le musée consacré à René Magritte (1898-1967).

Les visiteurs pourront découvrir, sur 2.500 m², la plus grande collection d'œuvres de Magritte au monde. La collection qui y sera présentée aura, en outre, l'exceptionnelle spécificité de couvrir toutes les périodes de la vie de l'artiste et tous les mediums. Au total, il s'agira de deux cents œuvres exceptionnelles, exposées pour la première fois dans leur ensemble.

L'art, la pensée et la vie de Magritte seront retracés à travers un parcours chronologique et thématique caractérisé par une approche pluridisciplinaire, pédagogique, rigoureuse et interactive. Les nouvelles technologies seront placées au service de la diffusion de l'œuvre de Magritte et les archives du Centre de recherches René Magritte seront rendues accessibles au public. A l'image du Musée Van Gogh à Amsterdam, le Musée Magritte devrait être le centre de référence international pour la connaissance de René Magritte.

MUSIQUE



La découverte de nouveaux artistes se fait parfois, comme beaucoup de choses dans la vie, quand on s'y attend le moins. Mon dernier coup de cœur a eu lieu alors que je faisais les boutiques, par un pluvieux après-midi de janvier. Je rentre dans un magasin, et je suis immédiatement séduite, non pas par les fringues – qui sont très sympas aussi, ceci dit –, mais par la musique. Une musique très prenante, émotionnelle, mystérieuse façon indiens d'Amérique, portée par une voix magnifique : il s'agit de Mariée Sioux, dont je n'avais jamais entendu parler.

Je me suis précipitée pour acheter son premier album officiel, *Face in the Rocks*, qui tourne depuis lors en boucle dans mon Ipod. C'est une petite merveille de poésie folk, dans lequel l'emploi d'instruments comme la flûte ou la mandoline créent une ambiance particulière et originale, apaisante et enchanteresse. Probablement plus une musique de filles que de garçons, mais qui sait, après tout même les garçons sont romantiques parfois... Bref, je vous le recommande vivement, et quant à moi je vais certainement suivre la suite de la carrière de cette Californienne de

23 ans qui n'en est à mon avis qu'au début de son succès.



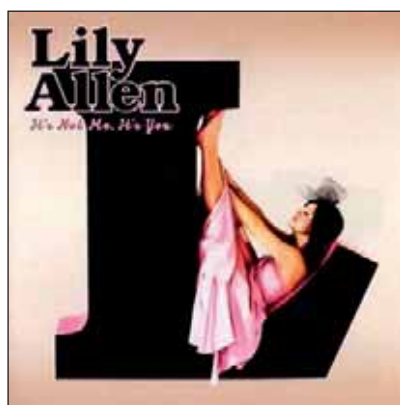
Dans un style plus léger, plus printanier, plus pop, mais tout aussi agréable, je ne me lasse pas non plus du nouvel album de Sia, *Some people have real problems*. Contrairement à Marïee Sioux, Sia n'en est pas à son coup d'essai : *Some people have real problems* est le troisième album solo de cette chanteuse canadienne de 33 ans, connue également comme l'une des voix du groupe électro Zero 7.

Son premier album, *Healing is difficult*, n'avait pas rencontré de réel succès, mais le deuxième, *Colour the small one*, révéla Sia comme l'une des plus jolies voix et des plus talentueuses *songwriter* de ces dernières années. Plusieurs de ses chansons ont d'ailleurs été choisies pour figurer dans des bandes originales de séries ou films, ou encore dans des publicités. Le titre *Breathe me*, tout simplement magnifique, accompagne ainsi les dernières minutes de l'ultime épisode de la série culte *Six Feet Under*. *Some people have real problems*, sorti début février en Belgique, est bien parti pour faire connaître Sia du grand public, ce qui ne sera que justice.

Dans un registre nettement plus léger et moins classe, mais néanmoins très efficace, je ne peux pas ne pas citer la nouvelle reine de la dance, qui répond au doux nom de Lady Gaga. Côté look, Lady Gaga ressemble à un clone de Paris Hilton ou de Christina Aguilera version manga: pas exactement l'incarnation du raffinement, donc.



Musicalement, d'aucuns la comparent à Madonna, mais bon il faut pas non plus trop s'emballer ; personnellement elle me fait plus penser à Technotronic et autres daubes que ma prof de gym de secondaire passait pour nous faire nous remuer, avec succès d'ailleurs. Cela étant, force est de reconnaître que son single *Poker Face* est le titre à écouter en ce moment pour se mettre en forme avant la sortie du samedi soir.



Remontons un peu le niveau musical avec « *It's not me, it's you* », deuxième album de l'adorable petite peste anglaise, Lily Allen. Tout le monde se souvient en principe de son premier succès, le titre *Smile* : diffusé sur internet, il avait connu un succès retentissant auprès des internautes et avait fait exploser la carrière de sa toute jeune chanteuse. Si Lily Allen est aujourd'hui connue pour ses frasques diverses que la presse people ne se lasse pas de relater, elle n'en reste pas moins une artiste de grand talent dotée d'un fort joli brin de voix. Son nouvel album est très bon, moins reggae que le premier - ce qui à mes yeux est une qualité -, mais tou-

jours aussi acidulé et énergisant.

Dans les sorties à venir, on peut citer le nouvel album d'Indochine, qui, aux dires du groupe, « sera plus pop que d'habitude mais qui reste brut et rock dans l'approche » : ça promet, si Indochine se trouve rock et brut en temps normal, le nouvel album sera en principe une succession de ballades dignes d'un best of des Rockmantiques... Mais je ne suis pas objective, j'ai vraiment du mal avec ce groupe pour midinettes dont le chanteur, je trouve, chante presque aussi faux que David Bartholomé de *Sharko*.

Le groupe anglais Razorlight revient avec un troisième album, *Slipway Fires*, dont les échos sont positifs mais que je n'ai pas encore pu écouter pour ma part. De même pour le nouveau Franz Ferdinand, apparemment excellent.



Dans la catégorie revenants, le talentueux mais plouc Eminem semble sorti de la léthargie artistique qui l'accablait depuis quelques années et prépare la sortie de son nouvel opus, *Eclipse* ; de même, on devrait enfin pouvoir découvrir *in extenso* le 30 mars 2009 le nouveau Ghinzu, que telle sœur Anne on attend mais ne voit pas venir

Citons enfin, en vrac, les sorties annoncées de *Sounds of the Universe* de Depeche Mode, *No line on the horizon* de U2, et, je me réjouis, *A Woman a Man Walked By* de PJ Harvey.

ANNONCES

CONFÉRENCE : CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET GÉNOCIDES : LE DROIT INTERNATIONAL PÉNAL À L'ÉPREUVE

Lundi 30 mars 2009
A 20 heures

Palais de justice
Salle à déterminer

Qu'est-ce qu'un génocide ? Un crime contre l'humanité ? Que recouvrent ces notions et que ne recouvrent-elles point ? A l'heure où ces termes sont fréquemment utilisés de manière abusive, deux spécialistes du sujet, M. **Yann Jurovics**, ancien juriste près la chambre d'appel des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, maître de conférences à l'Université Jules Vernes de Picardie, et M. **Joël Kotek** professeur à l'Université libre de Bruxelles et historien, nous éclaireront sur ces questions, le premier sous l'angle juridique, le second sous l'angle historique. Ils s'interrogeront également sur l'état du droit pénal international et plus particulièrement sur l'efficacité des instruments internationaux pour poursuivre et lutter contre de tels crimes. L'invité d'honneur de cette conférence sera le bâtonnier **Edouard Jakhian**.

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire pour le 23 mars 2009. Les inscriptions sont à effectuer de préférence par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou fax au secrétariat de la Conférence au 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Participation aux frais

5 € - A verser sur le compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - Conférence débat 30 mars 2009 ».

Renseignements complémentaires

Au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

NUIT MIRANO : LE JEUNE BARREAU VOUS OFFRE LE MIRANO !

Vendredi 17 avril 2009
à partir de 22 heures 30

Le Mirano Continental
Chaussée de Louvain 38 - 1210 Bruxelles

Otez les toges et les bavettes, enfillez vos habits de lumière ! Le Mirano vous sera exclusivement réservé la nuit du vendredi 17 avril 2009.

L'accès se fera dès 22h30 pour les avocats et leurs amis (nombre limité à 2 accompagnants non avocats par avocat). La carte de visite sera exigée à l'entrée.

Tenant compte du nombre de participants attendu, il est vivement recommandé de vous présenter relativement tôt, la Conférence se réservant en effet le droit de limiter le nombre d'entrées.

Inscription préalable obligatoire à party@cjbb.be, en indiquant vos nom, prénom, adresse électronique, ainsi que ceux de vos accompagnants.

Renseignements complémentaires :

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.



COLLOQUE : CONTRÔLE, STABILITÉ ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Mercredi 22 avril 2009
De 9 heures à 17 heures 30

Auditorium ING
Avenue Marnix, 24 - 1000 Bruxelles

Sous la direction scientifique de M. le bâtonnier Georges-Albert DAL

17h15 Conclusions par M. le bâtonnier Georges-Albert DAL

17h30 Clôture des travaux

Programme

MATIN

8h30 Accueil des participants

9h00 Allocution de bienvenue

Me Lucien KALENGA, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, avocat

9h10 Introduction

M. le bâtonnier Georges-Albert DAL, directeur scientifique du colloque, professeur à l'Université catholique de Louvain, avocat

9h20 « L'importance du choix du type de société »

Me Pierre NICAISE, maître de conférences à l'Université catholique de Louvain, ancien Président de la Fédération royale des notaires de Belgique
M. Edouard-Jean NAVEZ, assistant à l'Université catholique de Louvain

10h00 « Le droit de vote et les différentes catégories de titres »

Me François T'KINT, professeur à l'Université catholique de Louvain, avocat à la Cour de cassation

10h40 Pause

11h00 « Les actionnaires atypiques (Etat, salariés, fonds de pension) »

Me Philippe MALHERBE, maître de conférences à l'Université catholique de Louvain, avocat

11h40 « Les pactes d'actionnaires comme instrument de contrôle »

Me Olivier CAPRASSE, Doyen de la faculté de droit de l'Université de Liège, professeur à l'ULB, avocat
Me Roman AYDOGDU, assistant à l'Université de Liège, avocat

12h20 Table ronde et questions

12h45 Déjeuner

APRES-MIDI

14h30 « Le contrôle et le droit des groupes »

Me Paul-Alain FORIERS, professeur à l'Université libre de Bruxelles, avocat à la Cour de cassation

15h10 « La Certification des actions »

Me Valérie SIMONART, professeur à l'Université libre de Bruxelles, avocat

15h50 Pause

16h10 « Le contrôle et les mesures anti-OPA »

Me Marc FYON, avocat

16h50 Table ronde et questions

Droits d'inscription

La participation aux travaux, les pauses café, le déjeuner et l'ouvrage co-édité par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles et Larcier :

- membres de la Conférence et magistrats : 210 EUR
- non membres : 260 EUR

La participation aux travaux et les pauses café :

- membres de la Conférence : 110 EUR
- non membres : 130 EUR
- avocats stagiaires : 65 EUR
- étudiants : 45 EUR

Inscriptions et paiement

Inscription préalable obligatoire au plus tard le mercredi 15 avril 2009. Les inscriptions sont à effectuer par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique. Les paiements doivent être effectués au préalable au crédit du compte numéro 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles avec la référence "colloque droit des sociétés 22 avril - nom + prénom".

Le nombre de places est limité à la capacité de l'auditorium. Elles seront attribuées par ordre de paiement effectif. Toute annulation après le 15 avril 2009 ne donnera pas lieu à remboursement.

Formation permanente

Dans le cadre de la formation permanente obligatoire des avocats de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, la participation à ce colloque vaut 6 points. Ce colloque est également agréé par l'O.B.F.G. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou par téléphone au secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (Palais de Justice - Place Poelaert) au n° 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

ANNONCES

CINÉ CLUB : « WALL STREET » D'OLIVER STONE (1987)

Jeudi 23 avril 2009

A 20 heures 30, précédé d'un drink.

Théâtre le Méridien

Chaussée de la Hulpe, 200, 1170 Bruxelles



Oliver Stone nous plonge dans l'univers impitoyable des acteurs de la haute finance. Avec "Wall Street", Stone s'attarde sur la corruption et le rapport de l'être humain à celle-ci. Dénonciation de l'affairisme et des yuppies des 80's, "Wall Street" est sorti en 1987, l'année du Krach boursier mondial. Michael Douglas y tient ici le meilleur rôle de toute sa carrière. Mis en scène tel un film de guerre, "Wall Street", est un pur thriller financier solide et désarmant. Pour beaucoup, "Wall Street" est non seulement le meilleur film de Stone, mais aussi son plus personnel car celui qui expose le mieux les démons du réalisateur (le mal, l'argent, le mensonge, la corruption, l'idéalisme).

Le film sera précédé d'un drink et d'une présentation.

Participation aux frais

Membres de la Conférence : 5 €

Non membres : 10 €

Paiement le soir même.

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le mardi 21 avril 2009 par e-mail inscriptions@cjbb.be ou fax 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et le nombre de places souhaitées.

Renseignements complémentaires

Au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

MANUEL de DROIT COMMERCIAL

Le point de départ de toute recherche

Yves De Cardt, Catherine Deljorge, Thierry Léonard, Yves Pouillet



Edition 2009 - 560 pages - 89 €

Dans la collection Les ateliers des FUCaM Sous la direction de Patrick Joillot

DROIT PÉNAL FINANCIER

Dirigeants d'entreprise, responsables publics et professionnels du conseil face à la fraude

Yves Brulard, L'étrier Dumont, Olivier Kiees, Thierry Litamine, Adrien Masset, André Risopoulos, Giacomo Volante

Préface de Gérard Delvaux Introduction de François Stevenart Meeüs



Edition 2008 - 144 pages - 76,50 €

Tél. 010 39 00 70 • Fax 010 39 00 01 • info@anthemis.be

Commandez nos ouvrages sur www.anthemis.be

MARCEL SIRAUT
ARTISTE PEINTRE

**PORTRAITS
À L'AQUARELLE ET À L'HUILE
TABLEAUX SUR COMMANDE
DESSINS**

Parvis Sainte Alix 20 Bte 6 • 1150 Bruxelles
Tél.: 02 762 20 76 • www.marcelsiraut.be
siraut.m@hotmail.com

PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE : MICHEL CLAISE : « QUEL ENGAGEMENT POUR LE ROMAN ? »

Mercredi 29 avril 2009
A 20 heures

Palais de Justice
Vestiaire des avocats

Qu'est-ce que "le roman"? En quoi l'expression en prose de l'imagination se distingue-t-elle de la poésie, du théâtre? Est-elle d'ailleurs éloignée des expressions picturales, sculpturales, musicales?

Réfléchir ensemble sur la structure du roman, c'est plonger dans l'âme humaine, ses mythes, voyages et initiation. C'est aussi prendre à bras le corps ses combats, et s'interroger sur la place que le roman occupe aujourd'hui dans notre société. Ecrire, c'est rêver, et se battre. Le roman est le refus de la soumission. Tel est le pari de son engagement.

La Conférence du jeune barreau est heureuse d'accueillir Michel Claise, juge d'instruction et écrivain, qui nous entretiendra de cette thématique passionnante.

Participation aux frais

5 € - Paiement le soir même.

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le mardi 28 avril 2009 par e-mail inscriptions@cjbb.be, ou par fax 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et le nombre de places souhaitées.

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

FORMATION EN ANALYSE FINANCIÈRE: « PRINCIPES D'ÉVALUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES »

Jeudi 7 mai 2009
De 14 heures à 17 heures 30

Palais de Justice
Salle Léon Cornil

La formation a pour but de donner aux avocats une initiation aux raisonnements usuels en matière d'évaluation des entreprises. Les approches patrimoniales, par le rendement, ou par comparaison, notamment avec des évaluations boursières, seront particulièrement étudiées. Les limites à tout exercice d'estimation de valeur seront soulignées.

Cette formation sera donnée par Michel De Wolf, professeur à l'UCL, à ULg, et aux FUNDP, vice-président de l'Institut des réviseurs d'entreprises, juge consulaire près le Tribunal de commerce de Bruxelles, et spécialiste de la matière.

Le nombre de participants étant limité, la Conférence encourage les personnes intéressées à s'inscrire rapidement. L'enregistrement des inscriptions se fera dans l'ordre des paiements.

Participation aux frais (comprenant la farde de documentation remise aux participants) :

Stagiaires membres de la Conférence : 30 €

Membres de la Conférence : 35 €

Non membres : 45 €

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire au plus tard le lundi 4 mai. Les inscriptions sont à effectuer par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Paiement préalable exigé au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - formation en analyse financière 7 mai ».

Informations utiles

3 points de formation permanente

13h40 : accueil des participants

14h00 : début de la séance

17h30 : fin de la séance

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

ANNONCES

TOURNOI DE GOLF DE LA CONFERENCE DU JEUNE BARREAU

Vendredi 8 mai 2009

Royal Waterloo Golf Club



SUIVI D'UN DÎNER POUR LA REMISE DES PRIX

La Conférence du jeune barreau invite les avocats golfeurs et non golfeurs le 8 mai 2009 au Royal Waterloo Golf Club pour son Tournoi annuel, qui sera suivi d'un dîner à l'occasion duquel se fera la remise des prix.

Formule : Single stableford

Les départs se feront de 13h00 à 14h30. Rendez-vous à 12h30 chez le Caddy Master.

Pour les non joueurs, une initiation au golf (leçon et practice) sera organisée à partir de 15h30.

Le tournoi sera suivi d'un dîner à 19h00, au club, au cours duquel se fera la remise des prix (prix de la conférence et prix des extra muros).

Inscriptions

Inscription préalable obligatoire pour le jeudi 30 avril 2009 au plus tard. Les inscriptions sont à effectuer de préférence par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom, handicap et adresse électronique.

Paiement préalable exigé au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 en précisant comme référence « Nom + prénom - Tournoi de Golf ».

Participation (green fee) : 45 € (sauf les membres du Waterloo)

Participation au dîner : 40 €.

Adresse : Royal Waterloo Golf Club - vieux chemin de Wavre 50, 1380 Lasne. www.rwgc.be

Renseignements complémentaires :

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

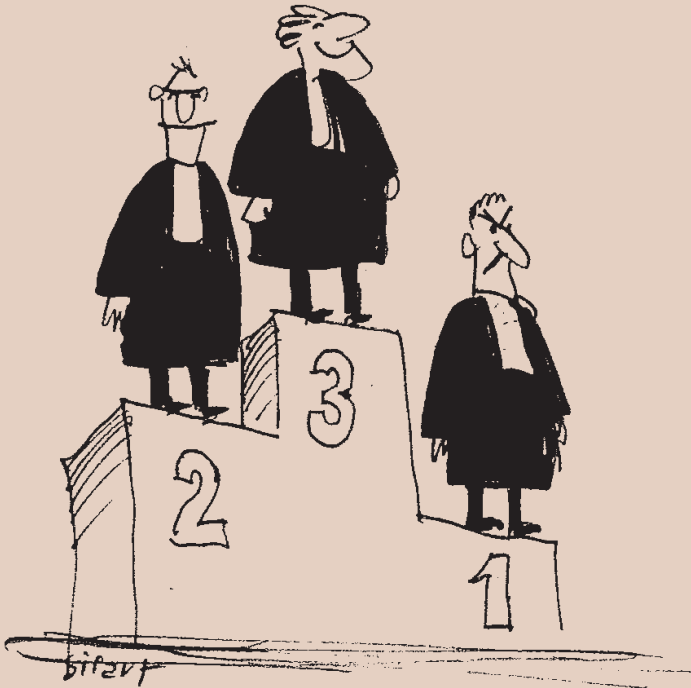
Vous pouvez également contacter Me Pierre PAULUS de CHÂTELET à l'adresse ppc@eurothemis.be ou par téléphone au 02.349.11.10.



PRIX LE JEUNE ET JANSON

Jeudi 14 mai 2009
A 17 heures

Palais de justice
Salle 1.32 de la Cour d'appel



Comme chaque année se déroulera, le 14 mai prochain, le concours en vue de l'attribution des prix Le Jeune et Janson.

Cette traditionnelle et prestigieuse joute oratoire, au sujet libre, est ouverte aux stagiaires de deuxième et troisième année, membres de la Conférence du jeune barreau.

La seule condition : trouver un partenaire, un sujet qui vous passionne, vous intrigue, vous interpelle ou vous amuse, et se lancer !

Les plaidoiries seront d'une durée comprise entre 10 et 13 minutes (maximum).

Les deux meilleures plaidoiries seront récompensées des Prix Le Jeune et Janson. Les lauréats se verront remettre une médaille ainsi que le montant de leur prix lors de la séance solennelle de rentrée de la Conférence du jeune barreau en janvier 2010.

Aux avocats stagiaires dans les conditions de présenter les prix, il ne pourrait être donné meilleur avis que celui de Madame Françoise Roggen, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles

et ancien prix Le Jeune (1988) : « Ne laissez pas passer la chance qui vous est proposée de participer à ce concours, il le mérite et vos talents sont infiniment plus nombreux que vous ne l'imaginez. »

Afin de soutenir les candidats, la Conférence vous invite chaleureusement à venir nombreux assister au concours. Un dîner convivial au vestiaire des avocats suivra à 20h30.

Inscriptions

Au concours pour les candidats :

Inscription obligatoire au plus tard pour le jeudi 30 avril 2009. Les inscriptions sont à effectuer par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom, adresse électronique ainsi que le nom de votre partenaire pour le concours.

Au dîner qui suivra le concours :

Inscription obligatoire pour le jeudi 7 mai 2009. Les inscriptions sont à effectuer par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. Merci de préciser votre nom, prénom et adresse électronique.

Participation aux frais pour le dîner :

- stagiaires membres de la Conférence : 25 EUR
- membres de la Conférence : 30 EUR
- non membres : 35 EUR

Renseignements complémentaires

Consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30.

CALENDRIER MARS - AVRIL - MAI 2009

1. Vendredi 20 mars au dimanche 22 mars 2009 : week-end de détente en Champagne
2. Lundi 30 mars 2009 : conférence-débat en droit international pénal
3. Vendredi 17 avril 2009 : soirée Mirano
4. Mercredi 22 avril 2009 : colloque « Contrôle, stabilité, et structure de l'actionnariat »
5. Jeudi 23 avril 2009 : ciné-club « Wall street » d'Oliver Stone
6. Mercredi 29 avril : palais littéraire et artistique de Michel Claise
7. Jeudi 7 mai 2009 : formation en analyse financière « L'évaluation des entreprises »
8. Vendredi 8 mai 2009 : tournoi de golf
9. Jeudi 14 mai 2009 : prix Le Jeune et Janson

En bref :

Jeudi 28 mai au mercredi 4 juin 2009 : voyage aux Pays Baltes

Jeudi 18 juin 2009 : grande Revue

PETITES INFORMATIONS

Petites annonces dans *La Conférence*

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Pour vos annonces, adressez-vous à RP&C sprl.

Tél.: 02 344 52 20 - Fax : 02 343 61 72

E-mail: info@rpc.be

Service de placement des stagiaires

La Conférence du jeune barreau met à votre disposition un service de placement destiné à centraliser les demandes et les offres de stage au barreau. Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec le vice-président de la Conférence, Me Marc Dal - Tél : 02.627.10.27 – Fax : 02.627.10.50 - E-mail : md@dalvel.com

COTISATIONS

Le paiement d'une cotisation permet de participer à prix réduits à la plupart des activités de la Conférence. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2008-2009, les cotisations sont les suivantes:

Membres effectifs :

- Avocats stagiaires : 15 €
- Avocats inscrits au tableau et :
 - Ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
 - Ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

- Conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- Conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- Membres de la communauté judiciaire : 85 €
- Autres sympathisants : 100 €

A verser au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau en mentionnant le nom de l'inscrit.

Cabinet d'avocat cherche collaborateur
(de préférence bilingue F/N)

Matières à traiter : droit civil en général

Tél : 0475 83 97 98

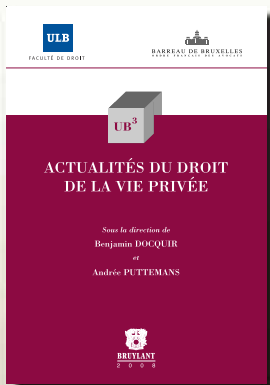


BRUYLANT

Actualités du droit de la vie privée

Benjamin Docquir & Andrée Puttemans (dir.)

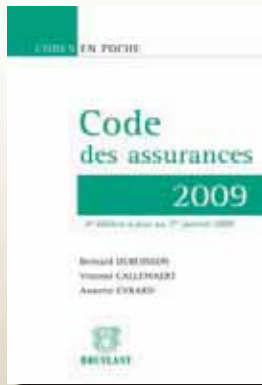
2008
202 pages • 55 €



Code des assurances 4e édition à jour au 1er janvier 2009

Bernard Dubuisson,
Vincent Callewaert,
Annette Evraud

2009
1.700 pages • 45 €



Le secret intérieur des ménages et les regards de la justice

Les relations personnelles entre époux en Belgique et en France au XIXe siècle

Régine Beauthier

2008
1.456 pages • 195 €



Droit de la construction et de la promotion immobilière en Europe

Vers une harmonisation de la protection du consommateur en droit de la construction ?

Benoît Kohl

2008
830 pages • 140 €



Code constitutionnel 6e édition à jour au 1er décembre 2008

Francis Delpérée,
David Renders

2009
1.406 pages • 45 €



Précis du droit des successions et des libéralités

Alain-Charles Van Gysel (dir.)

2008
956 pages • 170 €



Actualités du droit pénal

Françoise Roggen coordinatrice,
Franklin Kutu, Olivier Bastyns

2009
110 pages • 35 €



L'arbitrage et les tiers – Arbitrage en derden

Actes du colloque du CEPANI 40 du 28 novembre 2008
Bijdragen aan het colloquium van CEPINA 40 van 28 november 2008

2008
290 pages • 60 €



Consultez et commandez nos ouvrages sur www.bruylant.be

La pension complémentaire avec le meilleur rendement spécialement pour VOUS

Caisse de prévoyance

**des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants OFP**

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles

Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43

info@cpah.be • www.cpah.be

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55.002